

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 13 août 2018, à 20 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Charles Choquette, M. Guillaume Desnoyers, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Monsieur Rhéal Grenier, est absent.

**ORDRE DU JOUR
LUNDI 13 AOÛT 2018 À 20 H 00**

Points pour délibération

1 Assemblée de juillet 2018

- 1.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation à 19 h 30
- 1.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation à 19 h 45
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet, 20 h 00

2 Assemblée du 9 juillet 2018

- 2.1 Liste des comptes à payer

Période de questions

3 Administration générale

- 3.1 Conseil municipal
 - 3.1.1 Embauche brigadier scolaire remplaçant
 - 3.1.2 Demande de commandite - Association Provinciale du Patrimoine Agricole
 - 3.1.3 Désignation d'un répondant en matière d'accommodement
 - 3.1.4 Concours « Vive les Régions »
- 3.2 Gestion financière et administrative
 - 3.2.1 Renouvellement d'entente avec la SPA des Cantons
 - 3.2.2 Renouvellement du bail avec Bell Mobilité inc.
 - 3.2.3 Paiement des heures supplémentaires aux travaux publics

4 Sécurité publique

- 4.1 Service des Incendies
 - 4.1.1 Rapports d'événements
 - 4.1.2 Entente intermunicipale en matière de prévention incendie avec la MRC de Rouville

5 Transport & bâtiment

5.1 Voirie & réseau routier

5.1.1 Projet de réhabilitation du rang Séraphine et autres (Rosalie et Saint-Georges)

- Résultats des soumissions
- Surveillance des travaux

5.1.2 Résultats des soumissions - Lignage et marquage de la chaussée sur le territoire

5.1.3 Reprofilage des rangs sur le territoire

5.2 Bâtiment

6 Hygiène du milieu

6.1 Réservoir, Réseau de distribution d'eau et usine épuration

6.1.1 Achat d'un capteur de surverse et équipement connexes

7 Aménagement, urbanisme et développement

7.1 Aménagement, urbanisme et zonage

7.1.1 Nomination de M. Jérémie Jourdain au poste d'inspecteur municipal

7.1.2 Dérogation mineure pour une enseigne sur le lot 3 519 199

7.1.3 Demande de modification du Règlement de zonage no. 617-05 concernant un projet D'habitation unifamiliale jumelée lot 3 517 846

7.1.4 Adoption du règlement numéro 834-18 modifiant le règlement de zonage numéro 617-05 concernant les usages permis le long de la route 235

8 Loisirs et culture

8.1 Activités récréatives et culturelles

8.2 Infrastructures

Période de questions

9 Divers & affaires nouvelles

9.1.1

Correspondance

Co-1 MRC de Rouville - Certificat de conformité règlement numéro 829-18

Co-2 MRC de Rouville – Règlement numéro 307-18 modifiant le Schéma d'aménagement et de Développement révisé de la MRC

Co-3 MRC de Rouville – Cours d'eau du Village, répartition partielle

Co-4 MRC de Rouville – Permis de réfection d'un ponceau ruisseau Fleury, remplacement d'un Ponceau ruisseau Nadeau et un ponceau rivière Barbue lots 3 518 145, 3 518 146 et 3 518 144

Co-5 Ministère des Transports de la mobilité durable et de l'Électrification des transports – Suivi fauchage autoroute 10

Co-6 Ministère des Transports de la mobilité durable et de l'Électrification des transports – Acceptation du Règlement numéro 833-18 emprunt de 1 550 000 \$

Co-7 Ministère des Transports de la mobilité durable et de l'Électrification des transports – Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales – Modalités d'application

- Co-8 Ministère des Transports de la mobilité durable et de l'Électrification des transports – Programme D'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration – Circonscription électorale D'Iberville – Aide financière
- Co-9 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire – Suivi états financiers
- Co-10 Morneau Shepell – Classement annuel des mutuelles de dimension 1
- Co-11 Société d'habitation – Acceptation projet de regroupement des offices d'habitation

RÉSOLUTION 08-155-18

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 9 JUILLET À 19 H 30

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 9 juillet à 19 h 30.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-156-18

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 9 JUILLET À 19 H 45

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 9 juillet à 19 h 45.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-157-18

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET À 20 H

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet à 20 h.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-158-18

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer.

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

▪ Déboursés directs :	458 993,87 \$
▪ Fournisseurs :	181 252,82 \$
▪ Salaires :	76 257,35 \$

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 08-159-18
EMBAUCHE D'UN BRIGADIERE REMPLAÇANTE

Madame Madeleine Bérard, ayant démissionné du poste de brigadière remplaçante le 31 mai dernier, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'entériner l'embauche de Mme Nancy Cyr comme brigadière remplaçante.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-160-18
DEMANDE DE COMMANDITE – ASSOCIATION PROVINCIALE DU PATRIMOINE AGRICOLE

Considérant la demande de l'Association Provinciale du Patrimoine agricole, un organisme à but non lucratif regroupant environ 800 membres collectionneurs d'objets et d'antiquités à connotation agricole, il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser le versement d'une contribution financière de 300 \$ audit organisme.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-161-18
DÉSIGNATION D'UN RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMMODEMENT

Considérant que suite à l'adoption de la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État, et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes, la municipalité a l'obligation de nommer une personne responsable;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu de nommer la directrice générale, comme personne responsable en matière d'accommodement.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-162-18
CONCOURS « VIVE LES RÉGIONS »

Suite au lancement du concours « Vive les Régions » pour soutenir des projets dans la communauté, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser Madame Jennie Rainville, directrice du service des loisirs et Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière, à proposer au conseil un projet pour la candidature de la municipalité audit concours.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-163-18
RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE AVEC SPA DES CANTONS

Considérant qu'il est nécessaire pour la Municipalité d'Ange-Gardien de voir à l'application de son règlement concernant les animaux et, qu'à cette fin, elle désire mandater un tiers;

Considérant l'offre de services de S.P.A. des Cantons reçue à cet effet le 25 juillet 2018, laquelle propose un service avec une tarification sur appel;

En conséquence, il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'accepter la soumission de S.P.A. des Cantons pour un service de fourrière sur appel, ainsi que la grille tarifaire 2018-2019 s'y rapportant;

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente pour le contrôle des animaux sur appel avec S.P.A. des Cantons.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-164-18
RENOUVELLEMENT DU BAIL DE BELL MOBILITÉ

Considérant que le bail de Bell Mobilité vient à échéance le 28 février 2019, et que ce dernier demande un renouvellement d'une durée de 5 ans, commençant le 1^{er} mars 2019 avec une option de prolongation de trois périodes successives de cinq ans chacune;

Considérant les recommandations de la directrice des services administratifs Madame Carole Latour, dans son rapport du 23 juillet dernier;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu

d'autoriser le maire, Monsieur Yvan Pinsonneault, et la directrice générale, Madame Brigitte Vachon, à signer pour et au nom de la municipalité, le bail de location d'une partie du terrain de la station d'épuration avec Bell Mobilité Cellulaire inc. pour une durée de cinq ans, renouvelable pour trois autres périodes de cinq ans, en y apportant les modifications recommandées.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-165-18

PAIEMENT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES AUX TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser le paiement d'heures accumulées, à M. Jean-Pierre Racicot, chargé des travaux publics, M. Stéphane Déragon, adjoint aux travaux publics, ainsi qu'à M. Patrice Maynard, préposé à l'entretien, selon les recommandations de Mme Brigitte Vachon, directrice générale, dans le rapport administratif soumis aux membres du conseil.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

RÉSOLUTION 08-166-18

ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION INCENDIE AVEC LA MRC DE ROUVILLE

Considérant que le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Rouville ci-après appelé le « le Schéma », est en vigueur depuis le 1^{er} mai 2012, et que son échéance en 2017 nécessite une révision de ce dernier;

Considérant que la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q. c. S-3,4), le Schéma et ses actions, ainsi que les plans de mise en œuvre du Schéma adoptés par chacune des (8) municipalités, imposent à ces dernières certaines obligations en matière de prévention des incendies;

Considérant que depuis 2012, certaines de ces municipalités bénéficient d'un service régional de prévention incendie offert par la MRC, à la suite d'une entente venant à échéance en décembre 2018;

Considérant que la MRC propose aux huit municipalités de son territoire, une nouvelle entente ayant pour objet, une entente de service et un mandat de représentation de la municipalité par la MRC, pour la mise en service du Programme régional de prévention des incendies, par l'entremise d'un Bureau régional de prévention;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'informer la MRC de Rouville, de l'intention de la municipalité de participer à l'entente intermunicipale en matière de prévention incendie, laquelle devra au préalable faire l'objet de discussions.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-167-18

PROJET DE RÉHABILITATION DU RANG SÉRAPHINE ET AUTRES (ROSALIE ET SAINT-GEORGES) – RÉSULTATS DES SOUMISSIONS –

Considérant que la municipalité d'Ange-Gardien a demandé des soumissions par appel d'offres public, pour la réhabilitation du rang Séraphine et autres (Rosalie et Saint-Georges);

Considérant les deux soumissions reçues, à savoir:

ENTREPRENEURS	PRIX AVEC TAXES
Eurovia Québec construction inc	1 890 624,41 \$
Pavages Maska	2 142 058,65 \$

Considérant que la Municipalité a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de Réhabilitation du réseau routier local, volet Redressement des infrastructures routières et qu'à ce jour, l'aide financière n'est pas confirmée;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu que les soumissions reçues dans le cadre du projet de réhabilitation du rang Séraphine et autres (Rosalie et Saint-Georges) soient considérées à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-168-18

PROJET DE RÉHABILITATION DU RANG SÉRAPHINE ET AUTRES (ROSALIE ET SAINT-GEORGES) – RÉSULTATS DES SOUMISSIONS – SURVEILLANCE DES TRAVAUX

Considérant que la Municipalité a demandé des soumissions par invitation à Avizo experts-conseils, Tetra Tech, Groupe SM et EXP experts-conseils, pour la surveillance des travaux dans le cadre du projet de la réhabilitation du rang Séraphine et autres (Rosalie et Saint-Georges);

Considérant les soumissions reçues et analysées selon un système de pondération par un comité formé à cet effet, à savoir;

	Tetra-tech QI inc.	Avizo experts-conseils
Pointage	56,05	83,14
Prix soumis avec taxes	24 087,26 \$	16 958,81 \$

Considérant que la Municipalité a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de Réhabilitation du réseau routier local, volet Redressement des infrastructures routières et qu'à ce jour, l'aide financière n'est pas confirmée;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu que les soumissions reçues dans le cadre du projet de réhabilitation du rang Séraphine et autres (Rosalie et Saint-Georges) pour la surveillance des travaux, soient considérées à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-169-18

RÉSULTATS DES SOUMISSIONS - LIGNAGE ET MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE SUR LE TERRITOIRE

Suite aux soumissions reçues pour le lignage et le marquage des rues, à savoir :

ENTREPRENEURS	PRIX AVEC TAXES
Marquage, traçage Québec inc.	14 548,88 \$
Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.)	13 339,87 \$
Lignco Sigma inc.	21 534,07 \$

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'accorder le contrat au

plus bas soumissionnaire, soit Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.), au montant de 13 339,87 \$, taxes incluses, selon la soumission reçue le 9 août 2018.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION 08-170-18
REPROFILAGE DES ACCOTEMENTS DU RANG HAUT CASIMIR

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'accorder un contrat à l'entreprise Asphalte des Cantons, Divisions de Sintra inc., à taux unitaire, selon la soumission du 27 juillet 2018, au montant approximatif de 14 200 \$, taxes en sus, pour le reprofilage des accotements du rang Haut Casimir, selon les recommandations de M. Jean-Pierre Racicot, chargé des travaux publics, dans le rapport du 23 juillet 2018.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION 08-171-18
ACHAT D'UN CAPTEUR DE SURVERSE ET ÉQUIPEMENTS CONNEXES

Suite à une demande du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), concernant l'installation d'un appareil permettant d'enregistrer les débordements d'eaux usées, il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'autoriser l'achat d'un capteur de surverse de la compagnie PR'eautech, au montant de 3 205,13 \$, taxes incluses, selon la soumission du 11 juillet 2018.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-172-18
NOMINATION DE M. JÉRÉMY JOURDAIN AU POSTE D'INSPECTEUR MUNICIPAL

Suite à la mutation de M. Alexandre Lamarre au poste de directeur des services techniques, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'entériner l'embauche M. Jérémy Jourdain à compter du 6 août 2018, au poste d'inspecteur municipal, échelon 1 de l'échelle salariale en vigueur, pour une période probatoire de 6 mois.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-173-18
DÉROGATION MINEURE POUR UNE ENSEIGNE SUR LE LOT 3 519 199

Considérant la demande de dérogation mineure soumise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

par le propriétaire du 94-98, route 235 sur le lot 3 519 199, pour une enseigne d'une hauteur de 36,576 mètres au lieu de 30 mètres, tel que mentionné à l'article 11.7, tableau 11-2, note de bas de page (a) et (b) du règlement de zonage numéro 617-05;

Considérant les éléments pris en considération par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), à savoir :

- Que des plans et de l'information technique supplémentaire ont été fournis aux membres du comité;
- Que la hauteur du socle du support de l'enseigne fait partie de la hauteur totale de l'enseigne;
- Qu'aucun remblai ne sera, ni ne pourra être effectué afin d'élever la hauteur du niveau du sol;
- Que la représentation visuelle et l'implantation de l'enseigne seront identiques aux plans fournis par l'urbaniste – conseil du demandeur;
- Que le demandeur se procurera et fournira l'autorisation du Ministère des Transports du Québec à la Municipalité;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) d'accepter la dérogation mineure pour les raisons suivantes :

- Que la dénivellation du terrain et les arbres avoisinants causent un préjudice sérieux au demandeur;
- Que le projet n'a pas pour effet de causer un préjudice aux droits de propriété des propriétaires voisins;
- Que les membres du comité jugent que le projet répond aux critères et aux objectifs du plan d'urbanisme, qui sont de valoriser la vocation commerciale située aux abords de l'échangeur autoroutier;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du 94-98, Route 235, sur le lot 3 519 199, conditionnellement au respect de tous les éléments pris en considération par le CCU énuméré à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-174-18
DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 617-05
CONCERNANT UN PROJET D'HABITATION UNIFAMILIALE JUMELÉE SUR LE
LOT 3 517 846

Considérant la demande de modification du règlement de zonage numéro 617-05 soumise par le propriétaire du lot 3 517 846, pour une habitation unifamiliale jumelée sur ledit lot, et suite à la demande du conseil municipal par sa résolution numéro 07-152-18, de demander l'avis préalable du comité consultatif d'urbanisme (CCU) relativement à une modification du règlement de zonage;

Considérant les éléments pris en considération par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), à savoir :

- Que l'usage d'habitation unifamiliale jumelée ne s'harmonise pas dans le secteur;
- Qu'une demande de dérogation mineure est nécessaire puisque les largeurs de lot minimales ne peuvent pas être conformes;
- Qu'une habitation bifamiliale s'harmonise davantage dans le secteur;

En conséquence, et suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu de refuser la demande de modification aux règlements de zonage numéro 617-05, et d'accepter d'envisager un changement au plan de zonage qui inclurait le lot dans la zone 104, où l'usage d'habitation bifamiliale est accepté.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 08-175-18

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 834-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 617-05 CONCERNANT LES USAGES PERMIS LE LONG DE LA ROUTE 235

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'adopter le règlement numéro 834-18 modifiant le règlement de zonage numéro 617-05 concernant les usages permis le long de la route 235.

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 08-176-18 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu que la séance soit levée à 20 h 25.

Adopté à l'unanimité.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière

Je, Yvan Pinsonneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Yvan Pinsonneault, maire